

Les établissements auvergnats moins sujets aux transferts

Rationalisation, modernisation, extension des capacités de production, recherche d'un emplacement plus stratégique, prix du foncier attractif : les motivations économiques qui conduisent un établissement à déplacer ses capacités de production d'un lieu à un autre sont multiples. Un entrepreneur individuel peut aussi être amené à relocaliser son activité pour des raisons extraprofessionnelles.

En 2010, I 950 établissements du secteur marchand auvergnat ont fait l'objet d'une mobilité géographique par le biais d'un transfert contre I 590 cinq ans avant. Sur cette période, le nombre de transferts a augmenté en moyenne de 4,2 % par an en dépit d'un sévère recul en 2009 (– 8,0 %). Cette tendance s'avère légèrement supérieure à celle enregistrée pour l'ensemble des régions métropolitaines et ultramarines (+ 4,0 % par an en moyenne et en repli de 4,2 % en 2009). Cependant, le taux de mobilité global des établissements auvergnats pour la période 2005-2010 figure parmi les plus bas dans l'ensemble des régions (25,2 pour I 000 contre 31,2 en moyenne nationale).

Des échanges favorisés par la proximité

Les transferts d'établissements enregistrés dans une région sont de deux types : internes et interrégionaux. Les premiers recouvrent uniquement les mouvements de l'appareil productif au sein de la région concernée. En Auvergne, ils constituent un peu plus de 80 % du total des transferts sur la période 2005-2010. Ainsi en moyenne, sur I 000 établissements présents au I er janvier, 23 font chaque année l'objet d'une mobilité à l'intérieur des frontières régionales. Au regard de la moyenne nationale (28 pour I 000), ce taux de mobilité interne laisse transparaître la relative stabilité géographique des établissements basés en Auvergne.

Dans le cadre des transferts interrégionaux intervenus sur la période, l'appareil productif auvergnat a perdu 973 établissements au profit d'autres régions, soit un taux de sortie annuel moyen de 2,3 établissements pour I 000 présents en Auvergne au I er janvier. En contrepartie, I 143 autres, venus de métropole ou d'outre-mer, sont venus grossir ses rangs, soit

un taux d'entrée annuel moyen de 2,8 établissements pour I 000. Les échanges interrégionaux permettent ainsi de dégager un excédent de I70 établissements en faveur de l'Auvergne. Le taux de solde qui en résulte atteint 0,4 établissement(I) pour I 000, comme pour l'ensemble des régions françaises. La part essentielle de l'excédent résulte des transferts interrégionaux entre l'Auvergne et Rhône-Alpes (mitoyenneté oblige) et entre l'Auvergne et l'Île-de-France. Dans le premier cas (29,2 % du total des arrivées en Auvergne et 24,8 % des départs d'Auvergne), les échanges ont permis de dégager un excédent de 93 établissements en faveur de l'Auvergne. Les mouvements avec l'Île-de-France, au demeurant moins nombreux (19,2 % du total des arrivées en Auvergne et 14,1 % des départs d'Auvergne), ont enrichi l'appareil productif régional de 83 établissements sur la période 2005-2010.

La région attractive pour le soutien aux entreprises et l'information-communication

Les établissements industriels et ceux du commerce, des transports et de l'hébergement-restauration représentent à eux seuls près de la moitié de l'appareil productif auvergnat. Pour autant, avec un taux de mobilité plutôt faible, ils n'apparaissent pas comme les plus enclins aux transferts. La faiblesse de leur taux de solde traduit une moindre contribution à l'enrichissement du stock d'établissements.

À l'inverse, les établissements relevant des activités de soutien aux entreprises⁽²⁾ et du secteur de l'information et de la communication sont parmi ceux qui font le plus souvent l'objet de transferts. Ces mouvements sont particulièrement favorables à la région, comme en témoignent des taux de solde élevés (1,5 ‰ et 1,3 ‰ respectivement).

► Alain BATIFOULIER, Insee

⁽¹⁾ Les taux sont arrondis (au plus près de leurs valeurs réelles). Le résultat d'une combinaison de taux (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donneraient leurs valeurs arrondies.

⁽²⁾ Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.





Auvergne : répartition par secteur d'activité des transferts d'établissements effectués de 2005 à 2010

| Activités | T | Transferts interrégionaux | | | | |
|---|---------------------|---------------------------|---------|-------|--|--|
| | Transferts internes | Entrées | Sorties | Solde | | |
| Industrie manufacturière, industries extractives et autres | 634 | 89 | 70 | + 19 | | |
| Construction | 1810 | 127 | 95 | + 32 | | |
| Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration | 2 255 | 265 | 255 | + 10 | | |
| Information et communication | 235 | 47 | 40 | + 7 | | |
| Activités financières et d'assurance | 374 | 61 | 62 | - 1 | | |
| Activités immobilières | 309 | 36 | 35 | + | | |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien | I 480 | 198 | 130 | + 68 | | |
| Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale | 1 615 | 251 | 233 | + 18 | | |
| Autres activités de services | 650 | 69 | 53 | + 16 | | |
| Total | 9 362 | 1 143 | 973 | + 170 | | |

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Auvergne : résultats des transferts d'établissements effectués de 2005 à 2010

| Activités | Stock médian (année 2008) | | Taux de mobilité | Taux de mobilité | Taux d'entrée | Taux de sortie | Taux de mobilité | Taux de solde |
|---|------------------------------|-------|---------------------|---------------------|------------------|-------------------|---------------------|------------------|
| | Nombre | % | % | interne ‰ | % | % · | externe ‰ | % |
| Industrie manufacturière, industries extractives et autres | 7 385 | 10,7 | 16,1 | 14,3 | 2,0 | 1,6 | 1,8 | 0,4 |
| Construction | 9 532 | 13,8 | 33,6 | 31,6 | 2,2 | 1,7 | 1,9 | 0,6 |
| Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration | 25 399 | 36,8 | 16,5 | 14,8 | 1,7 | 1,7 | 1,7 | 0,1 |
| Information et communication | 923 | 1,3 | 50,3 | 42,4 | 8,5 | 7,2 | 7,9 | 1,3 |
| Activités financières et d'assurance | 3 038 | 4,4 | 23,8 | 20,5 | 3,3 | 3,3 | 3,3 | 0,0 |
| Activités immobilières | 3 023 | 4,4 | 19,0 | 17,0 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 0,0 |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien | 7 185 | 10,4 | 38,1 | 34,3 | 4,6 | 3,1 | 3,8 | 1,5 |
| Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale | 7 959 | 11,5 | 38,9 | 33,8 | 5,3 | 4,9 | 5,1 | 0,4 |
| Autres activités de services | 4611 | 6,7 | 25,7 | 23,5 | 2,6 | 1,9 | 2,2 | 0,7 |
| Total | 69 055 | 100,0 | 25,2 | 22,6 | 2,8 | 2,3 | 2,6 | 0,4 |

Note: Les taux sont arrondis (au plus près de leurs valeurs réelles). Le résultat d'une combinaison de taux (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donneraient leurs valeurs arrondies.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

➤ Méthodologie

Transfert d'établissement : il correspond au transfert complet des moyens de production d'un établissement d'un lieu géographique à un autre. Au niveau économique, le transfert s'accompagne d'un lieu de départ et d'un lieu d'arrivée.

Au niveau administratif, il s'accompagne :

- 😊 au lieu de départ : de la cessation de l'unité SIRET ou de sa désactivation économique (le SIRET passe d'unité « exploitante » à unité « non exploitante ») ;
- au lieu d'arrivée : de la création d'une nouvelle unité SIRET ou de l'activation économique d'une unité SIRET existante (l'unité SIRET passe de « non exploitante » à « exploitante »).

Taux de mobilité interne : nombre d'établissements transférés à l'intérieur de l'Auvergne en moyenne annuelle au cours de la période 2005-2010 rapporté au nombre d'établissements présents en Auvergne au 1^{er} janvier 2008 (exprimé pour 1 000 établissements).

Taux de sortie : nombre de sorties d'établissements de l'Auvergne en moyenne annuelle au cours de la période 2005-2010 rapporté au nombre d'établissements présents en Auvergne au 1^{er} janvier 2008 (exprimé pour 1 000 établissements).

Taux d'entrée: nombre d'entrées d'établissements en Auvergne en moyenne annuelle au cours de la période 2005-2010 rapporté au nombre établissements présents en Auvergne au 1er janvier 2008 (exprimé pour 1 000 établissements).

Taux de mobilité externe : moyenne du taux d'entrée et du taux de sortie (exprimé pour 1 000 établissements).

Taux de mobilité : somme du taux de mobilité interne et du taux de mobilité externe (exprimé pour 1 000 établissements).

Taux de solde : solde d'établissements de l'Auvergne (calculé par la différence entre le nombre d'établissements entrants et d'établissements sortants d'Auvergne) rapporté au stock d'établissements présents en Auvergne au le janvier 2008 (exprimé pour 1 000 établissements).



Directeur de la publication : Arnaud STÉPHANY
Directeur régional de l'Insee
Rédaction en chef : Anna MESPOULHÈS - Daniel GRAS

ISSN: 1775-3570 © INSEE 2012